

# Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation du bassin versant du Garon

## Que contient le PPRNi ?

**La note de présentation** : pour expliquer la démarche de travail et justifier le PPRNi.

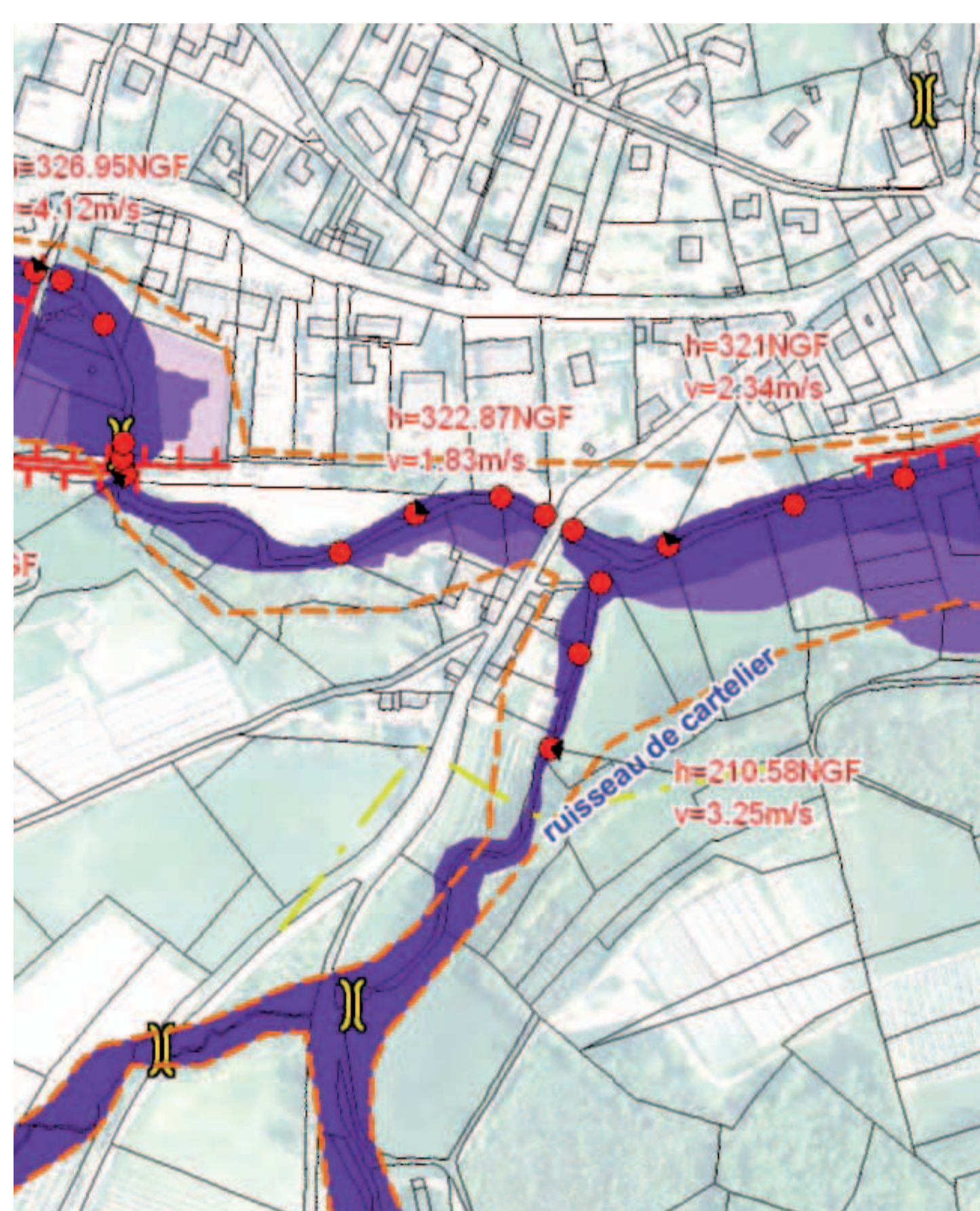
**Le règlement** : pour préciser les dispositions (interdictions, prescriptions, mesures...) à respecter selon les zones (rouge, violette, bleue, verte, blanche, ...).

**Des documents graphiques** : cartes des aléas, cartes des enjeux.

## Comment est fait le zonage ?

La carte de zonage réglementaire résulte du croisement des aléas et des enjeux.

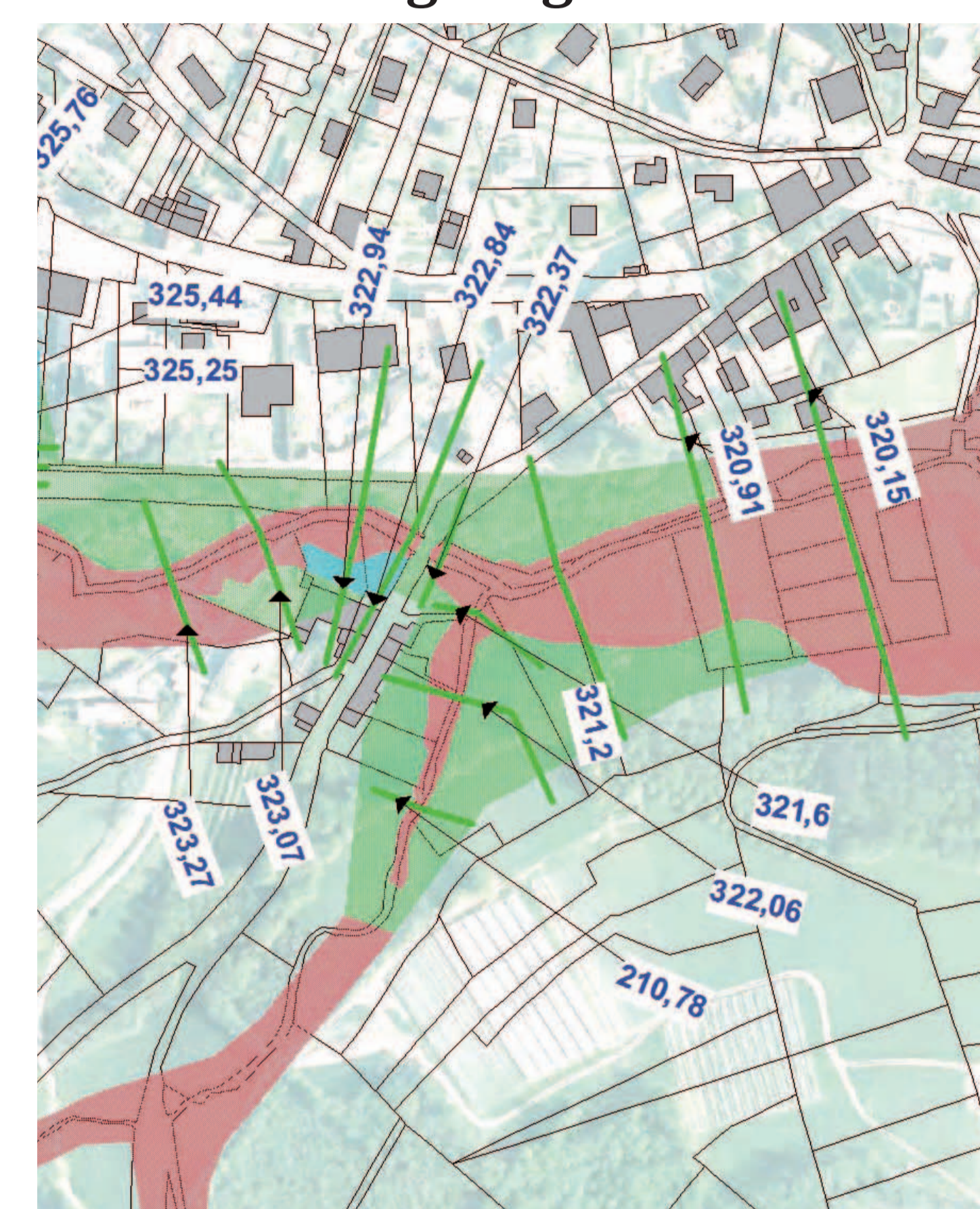
Exemple carte des aléas



Exemple carte des enjeux



Exemple carte de zonage réglementaire



## Définition des couleurs de zonage

**Zone rouge**, fortement exposée au risque (aléa fort), ou à préserver strictement (autres aléas en champ d'expansion de crue).

**Zone violette**, faiblement ou moyennement exposée au risque mais située dans un champ d'expansion des crues à préserver avec présence de bâti existant (mitage).

**Zone bleue**, faiblement ou moyennement exposée au risque, située dans une zone urbanisée, ou formant un « hameau » en espace non urbanisé.

**Zone verte**, très faiblement exposée au risque en zone urbanisée. Cette zone correspond au lit majeur du cours d'eau (crue exceptionnelle), non inondable pour la crue centennale.

La **zone blanche** n'est pas exposée à un risque d'inondation mais correspond à une zone de maîtrise du ruissellement, afin de ne pas aggraver le risque d'inondation dans les zones déjà exposées.

Intensité de l'aléa	Enjeux	Zonage appliqué
Aléa fort	Pas d'enjeu urbain/Autres enjeux	<b>Zone rouge</b>
Aléa Moyen	Pas d'enjeu urbain	<b>Zone rouge</b>
	Urbanisation isolée (mitage)	<b>Zone violette</b>
Aléa Faible	Urbanisation	<b>Zone bleue</b>
<b>Emprise HGM</b> (secteur compris entre la limite de l'emprise de la crue centennale modélisée et celle de l'hydrogéomorphologie)	Pas d'enjeu urbain	<b>Zone rouge</b>
	Urbanisation	<b>Zone verte HGM ou zone bleue</b>

### Où s'informer ?

[www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)  
[www.prim.net](http://www.prim.net)  
dans votre mairie ou sur son site internet.



Direction Départementale des Territoires du Rhône